



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### **AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-1 (RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL)**

Est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle déposera un nouveau règlement 176-1 remplaçant le règlement relatif aux Plan d'implantation et d'intégration architectural 176 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle lors de la séance ordinaire du 9 février 2026 à 19h. Une assemblée de consultation publique sera tenue le 9 février 2026 à 18h30.

#### **Nature et effets :**

- Abrogation du règlement 176 en intégralité y compris les articles 1 à 46;
- La nature de l'abrogation est pour éventuellement adopter un nouveau règlement qui représente mieux le conseil municipal actuel, et ainsi réduire les délais de traitement pour des demandes jugés non applicables.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis d'assemblée publique sera publié au babillard municipal, situé à l'extérieur du bureau municipal, au 116, rang Saint-Claude et sur internet. (109.3, LAU)

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 9 février 2026 à 18h30 heures, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique et devra adopter le règlement ci-haut ;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [sleblanc@mun-sbdl.ca](mailto:sleblanc@mun-sbdl.ca).

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière